



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Paris, le **20 DEC. 2018**

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
DE L'ADMINISTRATION CENTRALE
BUREAU DES PERSONNELS DE CATEGORIES A, B ET C (SRH2B)
SECTEUR « ORGANISATION DES CONCOURS »
IMMEUBLE ATRIUM - 5 PLACE DES VINS DE FRANCE
75573 PARIS CEDEX 12

Affaire suivie par François Meyer et Michèle Bonhomme
Téléphone : 01 53 44 28 90 / 01 53 44 28 74
Mél : francois.meyer@finances.gouv.fr - michele.bonhomme@finances.gouv.fr

NOTE POUR TOUS LES SERVICES

Objet : organisation en avril 2019 d'un examen professionnel de vérification d'aptitude aux fonctions de **programmeur** (2^{ème} session).

Mes services organisent le **jeudi 4 avril 2019**, pour l'ensemble des directions, un examen professionnel de vérification d'aptitude aux fonctions de programmeur, au titre de la 2^{ème} session de l'année 2019.

I - CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR

Cet examen est ouvert aux fonctionnaires des corps de catégorie B qui souhaitent se diriger vers des tâches de programmation.

II - NATURE DES EPREUVES

Les épreuves sont les suivantes :

- ◆ *Epreuve écrite d'admissibilité* : établissement d'un algorithme dans un langage choisi par le candidat (JAVA, PHP, VB/ASP.NET, PYTHON, PERL, JAVASCRIPT, C++, OBJECTIVE C, SWIFT) - (durée : 5 heures) ;

L'arrêté du 19 décembre 2017 modifié (JO du 24 décembre 2017) pris en application des articles 8 et 9 de l'arrêté du 10 janvier 1982 modifié relatif aux programmes et nature des épreuves des concours et examens portant sur le traitement de l'information liste les langages de programmation susceptibles d'être proposés aux candidats aux examens professionnels de vérification d'aptitude aux fonctions de chef programmeur et de programmeur.

- ◆ **Epreuve orale d'admission** : entretien avec le jury (préparation : 30 minutes - durée : 30 minutes).

III - DATES ET LIEUX DES EPREUVES

L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu le **jeudi 4 avril 2019** en région parisienne.

L'épreuve orale d'admission se déroulera à Paris à compter du **lundi 27 mai 2019**.

IV - INSCRIPTIONS

La date **de début** de saisie des inscriptions par voie de téléprocédure ou de retrait des dossiers d'inscription au secteur « Organisation des concours » du Secrétariat général des ministères économiques et financiers est fixée au **lundi 11 février 2019**.

La date **de fin** de saisie des inscriptions par voie de téléprocédure ou d'envoi (le cachet de la Poste faisant foi) des dossiers d'inscription au secteur « Organisation des concours » du Secrétariat général des ministères économiques et financiers est fixée au **mardi 12 mars 2019 jusqu'à 18 heures (heure de métropole)**, délai de rigueur.

Les candidats peuvent s'inscrire :

- ◆ **soit par voie de téléprocédure**

Sur Internet par le portail du ministère www.economie.gouv.fr/recrutement - rubrique « Vous êtes... agent de la Fonction publique » - lien « Concours et examens professionnels réservés » - Inscription - « Catégorie B » - Secrétariat général - « Inscriptions aux concours du Secrétariat général » - « Accès à la téléprocédure » ;

La procédure comprend une phase unique d'inscription. Les candidats enregistrent leur inscription dans l'application en renseignant l'ensemble des rubriques.

L'application leur attribue un numéro d'enregistrement et un code confidentiel. Ce numéro d'enregistrement et ce code confidentiel s'affichent à l'écran. Un accusé de réception de leur inscription est également adressé au candidat par messagerie.

A l'aide de ces identifiants, les candidats peuvent accéder à la téléprocédure pour modifier ou consulter les données de leur dossier jusqu'à la date limite de clôture des inscriptions.

- ◆ **soit par dossier papier**

Les candidats conservent la possibilité de retirer un dossier d'inscription par courrier ou sur place auprès du Secrétariat général - Service des ressources humaines - Sous-direction de la gestion des ressources humaines de l'administration centrale - Bureau des personnels de catégories A, B et C (SRH2B) - Secteur « Organisation des concours » - Immeuble Atrium - Pièce 2313 - 5 place des Vins de France - 75573 PARIS Cedex 12 - Tél : 01 53 44 28 00 (**de 9 heures à 18 heures**).

Les dossiers d'inscription doivent impérativement être établis sur les formulaires délivrés à cet effet par le secteur « Organisation des concours » du Secrétariat général des ministères économiques et financiers.

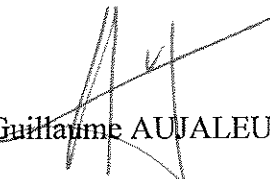
Le fait de ne pas respecter les formalités et délais d'inscription entraîne l'élimination du candidat.

V - SERVICE AUQUEL DOIVENT S'ADRESSER LES CANDIDATS

Pour tout renseignement, les candidats peuvent s'adresser au Secrétariat général - Service des ressources humaines - Sous-direction de la gestion des ressources humaines de l'administration centrale - Bureau des personnels de catégories A, B et C (SRH2B) - Secteur « Organisation des concours » - Immeuble Atrium - Pièce 2313 - 5 place des Vins de France - 75573 PARIS Cedex 12 - Tél : 01 53 44 28 00 (de 9 heures à 18 heures) Mél : concours.minefi@finances.gouv.fr.

Je vous saurais gré de bien vouloir assurer la plus large diffusion de ces informations auprès des agents placés sous votre autorité.

L'Administrateur civil,
Chef du bureau SRH2B,



Guillaume AUJALEU